

Schoelcher, le Mardi 13 Février 2024

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS
INFIRMIERES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : SESSION 2024**

Le RECTORAT DE LA MARTINIQUE communique l'ouverture des registres d'inscription aux concours déconcentrés pour le recrutement des personnels administratifs, sociaux et santé, au titre de la session de 2024 :

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS
INFIRMIERES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : SESSION 2024**

Les inscriptions seront enregistrées par internet, exclusivement sur le site du ministère de l'éducation nationale, du 14 février 2024, à partir de 12 heures au 14 mars 2024, 12 heures (heure de Paris), à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

Très important: chaque candidat conserve son identifiant et son mot de passe afin d'effectuer des modifications, DE TELEVERSER UNIQUEMENT dans l'application métier Cyclades les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc.)

Le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'effectue par voie **de concours sur titres comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.**

Conditions particulières

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

-  de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
-  d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

Pour en savoir plus, consultez les articles correspondants sur le site Légifrance :

- ✓ [Article L.4311-3 du code de la santé publique](#)
- ✓ [Article L.4311-4 du code de la santé publique](#)
- ✓ [Article L.4311-5 du code de la santé publique](#)

Épreuves des concours de recrutement d'infirmiers infirmières de l'éducation nationale

La description des épreuves du concours d'infirmier de l'éducation nationale est consultable sur Légifrance :

✓ Règles d'organisation générale, nature et programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Textes de référence

✓ Dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat - Décret n° 2012-762 du 9 mai 2012

✓ Règles d'organisation générale, nature et programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Arrêté du 23 octobre 2012

Pour les pièces justificatives, le téléversement se fera UNIQUEMENT dans l'application CYCLADES:

**Du MERCREDI 14 FEVRIER 2024
à partir de 12h00 (heure de Paris)
au Vendredi 15 MARS 2024 à 23h59 (heure de Paris)
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>**

Attention :

Vous pouvez découvrir la présentation vidéo de l'application cyclades en cliquant sur le lien suivant:

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/aide/Presentations/inscription.html>

INFORMATION TRES IMPORTANTE

Les candidats établissent, lors de leur inscription, un dossier de candidature qui doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- une copie de leurs titres et diplômes ;
- un curriculum vitæ détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Ce dossier de candidature dûment constitué devra être téléversé dans l'espace candidat prévu à cet effet sur l'application d'inscription Cyclades **au plus tard le 29 mars 2024 avant minuit (la date de téléversement faisant foi).**

L'absence de transmission de ce dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date (la date de téléversement faisant foi) ne sera prise en compte.

Avant de vous inscrire, veuillez consulter les informations sur le site du ministère de l'éducation nationale :

<https://www.education.gouv.fr/concours-d-infirmier-de-l-education-nationale-5354>

Attention :

Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats,

il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues.

Si les pièces justificatives ne sont pas téléversées dans les délais dans l'espace Cyclades.

La candidature sera annulée.

Transmis pour diffusion :

À Monsieur l'IA-DAASEN

À Mesdames et Messieurs les IEN, IEN-ET-EG et les IA-IPR

À tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

À Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat, Au Président de l'Université des Antilles

Au Directeur de l'INSPE

CONCOURS UNIQUE DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS

**INFIRMIERES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR : SESSION 2024**

Standard :	05 96 52 25 00
Contact DEC 3	05 96 52 25 45
mail de la DEC 3	dec3.concours@ac-martinique.fr

Sur quoi et où voulez-vous vous inscrire ?

Les inscriptions seront enregistrées par internet, exclusivement sur le site du ministère de l'éducation nationale, du 14 février 2024, à partir de 12 heures au 14 mars 2024, 12 heures (heure de Paris), à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr/siac3>

Il faut choisir le concours de recrutement d'infirmiers / infirmières de l'éducation nationale puis se connecter à son espace Candidat Cyclades et ajouter une nouvelle candidature :

1. [Concours](#) ↩
2. [Recrutements de l'Education Nationale](#) ↩
3. [Recrutements Non Enseignants](#) ↩
4. [Recrutements déconcentrés](#) ↩
5. [2024](#) ↩
6. [ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE](#) ↩

Informations disponibles

Recrutements proposés dans l'Académie de Martinique :

Infirmier concours unique.

Les inscriptions seront ouvertes du 14/02/2024 12:00 au 14/03/2024 12:00

Pour plus d'informations, consulter la page dédiée du [site du ministère](#).